

LA PRÉVENTION AUTOUR DES CENTRES
DE BRONZAGE À BRUXELLES

DE M. ANDRÉ DU BUS DE WARNAFFE

À MME CÉCILE JODOGNE, MINISTRE EN CHARGE
DE LA SANTÉ

Mme Cécile Jodogne, ministre.- Je vous remercie d'avoir réalisé une synthèse de cette problématique. Le lien entre l'utilisation de bancs solaires et l'apparition de cancer de la peau est bien établi et des mesures s'imposent. Il convient en priorité de responsabiliser les exploitants des centres de bronzage, voire d'interdire ces centres. Comme vous le mentionnez, il s'agit d'une compétence fédérale.

Les usagers sont informés par les fascicules de la Fondation contre le cancer ou par son site internet. Plusieurs mutualités, comme les mutualités socialistes ou Partena, informent aussi leurs affiliés. Le SPF Santé publique offre également une information de base sur son site internet. Pour les jeunes enfants, le site www.palou.be illustre les dangers d'une exposition au soleil à partir d'un conte.

Toutefois, les associations soutenues par la Commission communautaire française ne mènent pas d'actions spécifiques dans ce domaine, que ce soit d'initiative ou dans le cadre du Plan stratégique de promotion de la santé. Voilà ce que je souhaitais vous répondre au sujet de cette problématique, qui, si elle est bien réelle, relève surtout d'une gestion et de mesures de prudence relevant de l'État fédéral et de la Fondation contre le cancer.